

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le 14 février 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

**Date de la convocation** : 10 février 2023

**Présents** : Francis Bérard, Elisabeth Bonachera;Olivier Couderc, Richard Duckers, Gilbert Hogrel, Laury Lefevre, Corine Levreaud, Hélène Marguerie, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Michael Sacy, Audrey Souda Français,

**Quorum atteint**

**Absent(e)s excusé(e)s** : Guillaume Augier, Tiffany Bérard, Cédric Laveuf,

**Pouvoirs** :

Mr Guillaume Augier donne pouvoir à Mr Gilbert Hogrel

Mme Tiffany Bérard donne pouvoir à Mr Francis Bérard

Mr Hogrel rappelle que la dernière fois, il avait évoqué un manque de considération envers les conseillers municipaux car le délai de convocation était très court.

Il estime là qu'il y a une forme de mépris, même si c'est dans le strict délai légal. Elle a lieu pendant les vacances scolaires et à un horaire (plus tôt qu'habituellement) qui ne permet pas à tous les conseillers d'être présents (notamment ceux qui travaillent)

Quant à l'ordre du jour il est imprécis et aucune pièce n'a été envoyée. Dans ces conditions la participation des conseillers n'est pas recherchée et ils n'ont aucun moyen de préparer le conseil. La situation était proche lors du dernier conseil pour lequel il y avait cependant des pièces mais avec plusieurs points à l'ordre du jour, un délai court pour les examiner.

Il regrette profondément cette situation.

Mr le Maire prend note et reconnaît avoir lui-même été pris de court. Certains documents ont été reçus en mairie le soir même à 17h00. Cela n'a pas été fait exprès.

**Secrétaire de séance** : Myriam Robitaillié

**Ouverture de séance à 18h05**

- 1. Demande de DETR 2023**
- 2. Demande de DSIL 2023**
- 3. Demande de Fonds vert**

Mr le Maire laisse la parole à Mr Laury Lefèvre qui explique que s'il n'y a pas de documents en pièce jointe c'est parce qu'ils vont être présentés de façons différentes.

Il reconnaît que c'est fait de façon précipitée mais souligne que la convocation est dans le délai légal des 3 jours francs. Ce qui est légal. Il ne peut pas changer la façon de penser de Mr Hogrel mais il trouve dommageable qu'il le prenne ainsi.

Mr Lefèvre rappelle qu'il avait déjà parlé de Fonroche et explique qu'il travaille avec eux depuis septembre/octobre. Cela s'est finalisé assez difficilement car il fallait réunir différents acteurs, Enedis – le maître d'œuvre et trouver la bonne technologie qui s'adapte aux différentes contraintes existantes actuellement.

Il explique qu'il va présenter le diagnostic du réseau actuel avec les tarifs et ce qui en ressort.

Il explique avoir fait un tour avec Enedis sur le terrain et a constaté différents points qui étaient raccordés sauvagement et illégalement depuis très longtemps.

Mr Hogrel souhaite savoir si les trois points de l'ordre du jour sont recouverts par cette intervention.

Celui-ci répond que les trois demandes seront faites pour le même objet, **l'éclairage public**.

Il ne peut pas savoir quel sera le pourcentage qui sera obtenu mais espère atteindre les 80% de subventions.

Il explique être parti au départ sur l'indépendance complète du parc public et sur le fait de tout passer au solaire. Il montre sur écran une estimation d'un montant de 574000 € HT.

Il explique que Fonroche est référencé à l'UGAP. Mais cette solution même avec 80% de subvention est infaisable. Il le regrette car cela aurait pu avoir un grand intérêt pour la commune, tant écologique qu'économique.

Ce projet est trop ambitieux.

Il lance un diaporama qui est une étude du parc d'éclairage de Prignac et Marcamps.

Il lit le texte suivant : « Ce diagnostic a pour but de recenser l'état du parc d'éclairage public de la commune, afin de proposer un plan de modernisation et de rénovation.

Il explique que celui-ci s'est déroulé le 26 janvier 2023, sur la commune de Prignac-et-Marcamps en présence de Virgil DELBREL, responsable projet rénovation à Fonroche Éclairage.

Monsieur Hogrel observe que le document fait apparaître la commune de Nemours. Mr Lefèvre explique qu'il s'agit d'une erreur de copier-coller.

« Le nombre d'armoires électriques qui alimentent l'éclairage public est de 18 avec des points de livraison différents et 199 points lumineux sur la commune ».

Il explique avoir négocié le tarif de la commune auprès d'Engie, ENI, Total et Energen mais seul Engie avait accepté de prendre l'éclairage public au forfait. L'Alec a arbitré les offres et c'est ENGIE qui l'a emporté. Ce contrat a permis de fixer le prix MWh payé par la commune sur une durée ferme de 36 mois et il ne se renouvelle pas par tacite reconduction. La validité de ce contrat se termine le 30/11/2023.

La commune doit prendre les devants et étudier la rénovation du parc électrique pour limiter le coût.

Mr Lefèvre explique qu'il est possible que le coût de l'électricité soit multiplié par 2, 3 ou 4 en fonction du marché.

Il va falloir négocier un nouveau contrat mais le parc devra être aux normes et sécurisés et qu'il ait moins de point de livraison.

Dans la suite du diaporama, Fonroche estimera le prix du kWh à 0,20 €.

Ils ont fait une répartition des frais annuel de l'éclairage public ; les frais de consommation pour un montant de 23550 €, frais de maintenance pour 5580 € et les frais d'abonnement pour 2 950 €.

Mr Hogrel demande s'il s'agit des prix de 2022. Mr Lefevre lui répond que l'ensemble de ces frais représentait 14 416€ en 2022.

Selon Fonroche les frais de maintenance de l'éclairage public sont très élevés, cela représente des dépenses de 28€/points lumineux. La moyenne nationale est aux alentours de 22€/points lumineux. Cette différence de prix unitaire de maintenance s'explique par le vieillissement et la vétusté de certains points lumineux du parc d'éclairage.

Mr Lefèvre explique que selon Fonroche les frais annuels de fonctionnement et de maintenance, à partir du 01/12/2023, pour l'éclairage public de la commune de Prignac et Marcamps seront de 32 080€.

Mme Robitailié demande s'il s'agit uniquement du fonctionnement et de la maintenance sans le coût de l'électricité ?

Mr Lefèvre lui répond que oui, la municipalité passerait de 14146 € à 32080 € de frais de maintenance.

La diapositive suivante fait état des différents types d'éclairage existants sur la commune.

L'essentiel du patrimoine est dédié à l'éclairage des voiries, l'éclairage actuel a un usage fonctionnel plutôt que de la mise en lumière. Comme peut le prouver plus de 70% des luminaires fonctionnels. Seulement 3 à 4 voiries ou avenues possèdent une réelle identité d'éclairage avec leurs luminaires résidentiels. Les luminaires boules se trouvent uniquement sur la façade de la mairie.

La diapositive suivante donne un diagnostic des types de sources lumineuses ; Led, sodium haute pression 125 w et 150 w.

Seulement 9% du parc est en led le reste pour 65% du parc d'éclairage est à 150w et 26% à 125w. Cela consomme énormément.

Mr Hogrel demande confirmation que le passage en Led se fait juste par un changement d'ampoule, sans changement de luminaire.

Mr Lefèvre le confirme même s'il s'agit d'un changement de technologie et cela mais explique qu'il faut changer de technologie et qu'il y a un gros problème de maillage. « Notre mainteneur SAEG a sauvé 14 luminaires qui ne passeront pas en solaire car la mairie n'a pas le choix car il n'y a pas de poste de livraison à côté. Enedis peut faire des tranchées mais c'est complexe et très onéreux.

Il faudra mettre des horloges astronomiques pour abaisser la consommation.

Techniquement il n'est pas possible de faire plus pour le moment.

Il avait étudié la possibilité de passer par Philipps avant de passer par Fonroche.

Ils font des lanternes compactes. Il avait eu dans l'idée de passer le parc en solaire avec du compact en long termes. Le problème est que la crosse sur laquelle est fixée le luminaire appartient à la mairie mais pas le poteau qui est à ENEDIS.

La mairie a la concession uniquement pour la crosse pas pour le poteau. Si on veut rajouter quelque chose sur la crosse il faut faire une étude de structure.

Une étude de structure ce n'est pas donnée et il faut obtenir l'autorisation d'ENEDIS ce qui est quasi-mission impossible.

Le compact tout solaire posait des problèmes car il aurait fallu couper les crosses et modifier l'inclinaison et peut être prendre le risque que cela tombe au premier coût de vent. Chemin sur lequel il n'a pas souhaité s'engager.

Il a hésité entre FONROCHE et NOVEA mais FONROCHE est avec l'UGAP. Ils ne font de compact et ne veulent pas utiliser la technologie de Philipps car ils estiment que la durée de vie n'est pas bonne et l'éclairage n'est pas super.

La diapositive suivante montre le diagnostic de l'état des luminaires sur la commune. Celui-ci n'est pas bon.

Sur 199 luminaires, 21 sont bons, 135 sont moyens et 43 sont vétustes. Ce qui donnent les taux suivants 11%, 66% et 23 %.

Il faut entendre luminaires « bons » les luminaires qui ont luminosité suffisante soit ceux qui utilisent la LED.

Se suivent des diapositives qui font état

- de la répartition des supports

Les supports sont essentiellement différenciés sous 2 catégories principales : mât (à charge de la commune) et poteau béton armé (à charge EDF).

- de l'état des mâts

bon mais L'analyse de l'état des mâts est uniquement visuel, aucune étude de résistance mécanique n'a été exercée sur les supports rencontrés

- de l'état des crosses/consols.

Les consols sont principalement sur les poteaux « béton armé ». Celles sur poteaux « béton » sont majoritairement dans un état moyen. Lors de la rénovation de ces points lumineux ces crosses doivent être changées en même temps

- du nombre d'armoires et de points de comptages

18 armoires pour une consommation souscrite de 26Kva avec des frais annuels de 2950 €.

Attention toutefois car le parc d'éclairage de Prignac et Marcamps a une particularité, 34 des lampadaires (près de 20% du parc) ne possèdent pas de point ou d'armoire de comptage. C'est-à-dire que ces points lumineux sont directement reliés au réseau électrique domestique, il est donc impossible de suivre leur consommation ou de les piloter pour réaliser un abaissement de l'éclairage.

Comme dit précédemment pour se mettre dans la norme, il faut soit passer tout au solaire, soit mettre tout le monde dans le noir.

Au vu du marché actuel avec Engie, ce n'est pas un problème puisque la mairie paye un forfait pour l'éclairage public. Cependant à la fin de ce contrat, le nouveau fournisseur d'électricité va imposer que ces luminaires soient reliés à un point de comptage sous peine de recevoir une facture de pénalité de non-conformité de l'éclairage

Enedis est en train de faire la chasse à tous les points qui ne sont pas reliés conformément à la réglementation. Ils ont le droit de faire une rétroactivité sur 5 ans.

Mme Robitailié demande à combien s'élève la pénalité pour ce type d'infraction ?

Mr Lefèvre explique c'est eux qui la calculent. Ils ont eu le problème et pour deux éclairages sur un mois, ils ont facturé 500 €.

Mr Lefèvre explique également que s'il y a des défauts cela vient perturber directement l'alimentation des maisons.

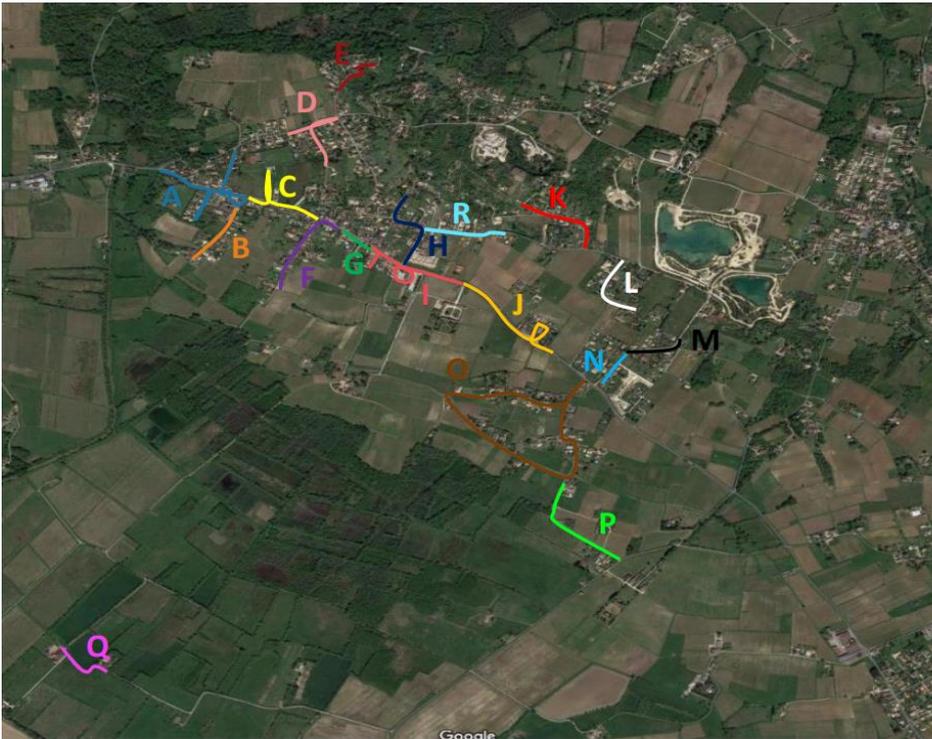
Mme Robitailié demande si c'est ce qui s'est passé dans la rue du chemin d'entre deux monts ?

Mr Lefèvre explique que ce qui s'est passé est assez rare mais l'expliquera dans les questions diverses.

Mr Lefèvre revient sur les 18 armoires et explique que cela signifie 18 abonnements.

Fonroche précise que cependant, n'ayant pas le matériel pour accéder à la plupart de ces armoires, il leur a été impossible de réaliser un diagnostic complet de ces points de comptages, pour la plupart situés à une hauteur supérieur de 3m.

Aujourd'hui les 17 points de comptages sont géoréférencés mais ne possèdent pas d'identifiant, pour une meilleure compréhension de la suite du document et des modifications à apporter, Fonroche a réalisé une map identifiant tous les points de comptage.



ID Armoire	Points lumineux
A	23
B	8
C	14
D	9
E	5
F	16
G	2
H	9
I	27
J	11
K	5
L	3
M	3
N	2
O	17
P	5
Q	2
R	4
Points Isolés	34

crédit photo Fonroche

La diapositive suivante fait état du coût au jour d'aujourd'hui des luminaires

Points de comptages	Nbr de Pts	Abonnement estimé kVA	Frais abonnement	Consommation estimée kWh	Frais de consommation	Frais de fonctionnement
A	23	3,0	340 €	13 340	2 668 €	3 008 €
B	8	1,0	113 €	4 640	928 €	1 041 €
C	14	1,7	193 €	8 120	1 624 €	1 817 €
D	9	1,0	113 €	5 220	1 044 €	1 157 €
E	5	0,6	68 €	2 900	580 €	648 €
F	16	2,0	226 €	9 280	1 856 €	2 082 €
G	2	0,3	34 €	1 160	232 €	266 €
H	9	1,0	113 €	5 220	1 044 €	1 157 €
I	27	4,0	453 €	15 660	3 132 €	3 585 €
J	11	1,4	159 €	6 380	1 276 €	1 435 €
K	5	0,6	68 €	2 900	580 €	648 €
L	3	0,6	68 €	1 740	348 €	416 €
M	3	0,6	68 €	1 740	348 €	416 €
N	2	0,3	35 €	1 160	232 €	267 €
O	17	2,0	227 €	9 860	1 972 €	2 199 €
P	5	0,6	68 €	2 900	580 €	648 €
Q	2	0,3	35 €	1 160	232 €	267 €
R	4	0,6	68 €	2 320	464 €	532 €
Points isolés	34	4,6	520 €	22 040	4 408 €	4 928 €
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>26</b>	<b>2 948 €</b>	<b>115 420</b>	<b>23 084 €</b>	<b>26 517 €</b>

crédit photo Fonroche

Mme Robitaillié constate que pour chemin d'entre deux monts, il y a 8 luminaires qui coûteront 1041 € à la commune par an.

Monsieur Lefevre le confirme avec le nouvel abonnement. Actuellement c'est environ la moitié.

Mr Hogrel explique que les 113 € de frais d'abonnement sont inclus dans le total de 1041 € et devront être payés même si on ne consomme rien.

Mr Lefèvre souligne que c'est là l'intérêt de passer le tout en solaire car cela limiterait les frais d'abonnement et le coût de la consommation ou alors il serait intéressant de regrouper les abonnements.

Mme Bonachera demande s'il n'y a pas possibilité de baisser le nombre de ces armoires ?

Mr Lefèvre explique que la personne en charge des éclairages en a récupéré quelques-unes qu'il a regroupé avec d'autres.

Sur la carte, Mr Lefèvre montre un point « N » où il n'y a que deux luminaires pour une armoire.

Ce sont des endroits où l'éclairage est nécessaire mais isolé.

Mme Robitaillié demande s'il n'est pas possible de relier ces points lumineux à d'autres afin de réduire le nombre d'armoires ?

Mr Michael Sacy explique que cela est possible mais il faudra faire des tranchées à la charge de la commune car Enedis ne le fait pas pour passer des câbles électriques.

Mr Migner fait remarquer qu'il y a moins de 3000 € d'abonnement pour une consommation estimée à 26000€.

La diapositive suivante explique les solutions possibles pour cette rénovation.

Aujourd'hui il existe seulement deux solutions pour rénover un parc d'éclairage efficacement et durablement.

La première solution, traditionnelle, est le relamping. Cette solution existe depuis l'arrivée de la nouvelle technologie lumineuse, la LED. Elle fut longtemps la seule solution envisageable pour rénover un éclairage.

Le relamping est un processus de modernisation de la source lumineuse. Cela permet de solutionner les problèmes d'éclairage, de consommation et de nuisance lumineuse. Cette méthode permet de réaliser d'importantes économies d'énergies (30 à 70%), à moindre coût et sans rénover la totalité du lampadaire.

La seconde solution qui est due grâce aux progrès technologiques est la solution d'Éclairage Solaire Autonome qui devient une solution de rénovation incontournable en cassant les codes des rénovations d'éclairage traditionnelles.

La rénovation du parc d'éclairage en lampadaire solaire est une restructuration des réseaux d'éclairages. Cela permet de solutionner les problèmes d'éclairage, de consommation, de nuisance lumineuse, d'alimentation et de commande. L'éclairage solaire permet de faire disparaître le coût de l'alimentation et de fonctionnement de l'éclairage public en s'émancipant de toute source d'énergies extérieures. La seule contraindre de cette solution sont les problèmes liés à l'environnement. L'éclairage solaire ne peut pas fonctionner si un masque d'ombrage se projette sur le module photovoltaïque. L'Éclairage Solaire est la meilleure solution pour rénover son parc d'éclairage du moment où d'autres composant en plus du luminaire sont à changer.

Mr Duckers relève une phrase qui est dite dans le document pour le relamping et qui l'inquiète un peu.

Si le point lumineux comporte des défauts sur le support, l'armoire de commande ou le réseau électrique d'alimentation, un relamping ne sera pas suffisant pour le bon fonctionnement du candélabre.

Mr Lefèvre explique que Fonroche ne peut garantir un bon fonctionnement d'une LED posée par le mainteneur. Elle peut être posée sur un candélabre au mauvais fonctionnement. Le métier de Fonroche c'est le solaire.

Mr Hogrel demande si cette étude est faite par un pur bureau d'études ou si elle est faite par une société qui est susceptible de réaliser des prestations.

Mr Lefèvre explique que cette étude est faite par le bureau d'études de Fonroche. Le chargé d'études vient sur le terrain. C'est lui-même qui fait l'analyse, la cartographie, les conclusions. Après ils peuvent aussi faire la mise en place, de l'étude de l'exécution jusqu'à la réalisation.

Pour Mr Hogrel ce n'est pas forcément le mieux mais il reconnaît qu'au niveau technique c'est intéressant d'avoir quelqu'un qui vient sur le terrain et qui analyse la situation.

Mr Lefèvre donne lecture des conclusions faites par Fonroche :

« La rénovation de l'éclairage public permet, en utilisant les dernières technologies de manière raisonnée, d'allier les économies d'énergie et les impératifs environnementaux, tout en améliorant la sécurité des usagers. Le potentiel de réduction des consommations, de la facture d'électricité et de la maintenance associée est estimé entre 40 et 60% sur la totalité du parc d'éclairage.

Pour réaliser une rénovation efficace du parc d'éclairage, nous allons regarder les modifications du patrimoine nécessaires pour obtenir un éclairage efficace, peu énergivore qui respecte le décret des nuisances lumineuses. Armoire par armoire, nous allons regarder l'état des composants techniques et de l'éclairage qui en découle. Cela nous permet de définir la meilleure solution technique à utiliser pour la rénovation de votre éclairage public.

Pour la solution Relamping : Nous allons proposer le matériel déjà en place dans votre parc, soit de la LED Bi-Puissance de chez Phillips. Les prix annoncés nous ont été fournis par votre partenaire SAEG.

Pour la solution Solaire : Nous allons proposer des produits issus de notre gamme Smartlight POWER 365. Toutes nos propositions techniques tiendront compte des contraintes liées au terrain et à l'environnement. Pour la partie pose et dépose, nous donnerons des prix estimés, ils seront à confirmer avec des professionnels se trouvant dans votre zone géographique. »

Mr Lefèvre explique que nous ne sommes pas obligés de faire avec eux uniquement. Il est possible de faire des économies en passant par un autre prestataire sur la pose des mats.

Suit une diapositive qui explique les différentes façons de choisir la bonne rénovation.

- Le luminaire est le seul composant à rénover Dans le cas où tous les composants de l'éclairage sont en bon état et que seule la source lumineuse énergivore requière une modernisation,
- Plusieurs composants sont à rénover ou à créer.
- Les réseaux d'éclairage à faible quantité

S'en suit une estimation par secteur de la modification des points lumineux, des coûts associés et de l'estimation des gains réalisés.

- Pour les 34 luminaires à déposer :

La consommation est de 22 040 kwh pour un coût de 4400 €

- Pour une rénovation en passant au solaire

Le coût de la dépose : 3800 €.

Fourniture de 34 smartlight 6.1 :67660 € + la pose de 34 candélabres solaires 28220 €

Soit un investissement de 99 680 € pour une économie à l'année de 4928€/an.

Mr Migner souligne qu'il faudra 20 ans pour amortir ce montant.

Mr Sacy demande s'il y a vraiment besoin de 34 points lumineux sur ce secteur.

Mr Lefèvre explique que c'est Fonroche qui a défini le nombre de points lumineux en fonction du secteur.

Il rappelle également que ces candélabres sont reliés au réseau domestique et que dans tous les cas il faudra les déposer.

Mr Lefèvre explique que dans la suite du document est détaillé point par point le type de rénovation proposée ainsi que les économies potentiellement réalisables.

Mme Robitaillié demande si les horloges astronomiques vont permettre d'éteindre les candélabres la nuit à partir d'une certaine heure. Mr Lefèvre le confirme.

Mr Lefèvre pense qu'il est intéressant de prévoir ce dispositif en même temps que la rénovation prévue.

Mais il explique que déjà avec la bi-puissance il va abaisser la consommation à 66 %.

Mr Hogrel, s'il est obligé de sectoriser pour couper l'éclairage une partie de la nuit et demande comment est-ce que cela se passe dans les plus petites communes. Mr Lefèvre répond qu'ils sont passé à la LED mais qu'il lui paraît difficile de tout éteindre d'un coup.

Pour le point B, c'est à dire chemin d'entre deux monts, il est préconisé de passer au solaire mais il faut investir 19 000€.

Mr Hogrel fait valoir que le solaire n'est pas éternel et que l'amortissement d'un tel investissement se fera sur une vingtaine d'année comme vu dans le point A.

Mr Hogrel comptait parler plus tard du problème des luminaires du secteur de l'entre deux monts et rappelle que maintenant une partie de la rue est dans le noir, les luminaires étant coupés.

Il explique que Mme Robitaillié a détecté un problème de terre dans la rue.

Mr Lefèvre explique que la mairie a eu un problème de tension sur l'école et Enedis est venu et a passé l'école sur le transformateur de la chêneraie mais en faisant cela le transformateur de la chêneraie et l'autre communiquent et là c'est très technique mais quand les deux transformateurs se rencontrent cela fait dysfonctionner l'éclairage public.

La terre appartient aux maisons mais dans l'éclairage public la terre et le neutre du transformateur sont mis à la terre et quand les deux se rencontrent cela annule la terre des maisons.

Comme Mme Robitaillié a une voiture électrique celle-ci refuse de charger s'il n'y a plus terre dans la maison. Et c'est comme cela que le souci a été détecté.

Mr Lefèvre confirme avoir cherché l'origine du dysfonctionnement pendant plusieurs jours.

Mme Robitaillié lui a expliqué que dès que l'éclairage public se mettait en marche, elle n'avait plus de terre.

Enedis pouvait mettre un boîtier de commande à la chêneraie mais comme c'est du solaire il n'y a pas les câbles pour passer.

En résumé cela ne sera jamais réparé, il faut mettre du solaire.

Mr Hogrel s'étonne car il y a encore 15 jours cela fonctionnait.

Mr Lefèvre lui répond que la bascule a été faite le 19 janvier pour stabiliser le réseau électrique de l'école.

Mr Hogrel demande si cela peut s'inverser.

Non répond Mr Lefèvre mais il précise que la seule solution serait de faire un jeu de contacteur mais c'est une solution à faire valider et qui n'est pas certaine de fonctionner.

Mr Lefèvre explique que pour les points de livraison où il n'y a que deux ou trois luminaires, il conviendrait de les passer au solaire afin d'éliminer l'abonnement et la consommation.

En continuant sur le document de Fonroche, on arrive à un document récapitulatif des coûts après rénovation.

Mme Robitaillié remarque qu'au final, la mairie conserverait 9 armoires sur toutes celles existantes.

Mr Lefèvre lit le document

« L'association des solutions de rénovation relamping et de l'éclairage solaire permet de réaliser, un chiffre record de, 79% d'économie de la facture annuelle de l'éclairage public de la commune de Prignac-et-Marcamps. »



Crédit photo Fonroche

Mr Hogrel fait observer que plus haut il y avait 38 luminaires existants remplacés par 34 solaires et qu'il y a désormais dépose de 50 luminaires existants remplacés par 50 solaires.

Pour Mr Lefèvre il y a une optimisation des points.

Mr Hogrel constate que le retour d'investissement sur le LED-est beaucoup plus favorable que sur le solaire-

Mr Duckers demande combien de temps dure une ampoule LED ?

Mr Lefèvre répond et précise que la led est garantie 5 ans.

Suit une diapositive avec un graphique qui montre l'évolution des prix en fonction de l'état actuel du parc et de l'état du parc rénové.

Mr Lefèvre dit que ça vaut ce que ça vaut mais qu'il est un peu halluciné par les prix. Cela dit si on suit l'évolution du tarif de l'électricité aujourd'hui c'est peut-être ce qui arrivera.

Mr Lefèvre explique la cartographie de la rénovation et précise qu'il est préconisé de rajouter trois candélabres du côté du chemin de Nicot, proche de la départementale car il n'y a pas d'éclairage et des enfants circulent sur cette portion de route.

Mr Lefèvre explique également que le coût de cette étude, comme on va prendre du solaire, sera déduite du montant global.

Mme Robitaillié demande si on est sûr d'avoir les 80% de subventions ?

Mr Hogrel répond que non – 80% étant le maximum légal possible de subvention sur un investissement public.

Mme Robitaillié demande et si nous n'obtenons que 40 % de subventions, on est obligé de faire la totalité des travaux ?

Mr Lefèvre répond que dans ce cas-là, il verra d'économiser de l'argent sur la pose des mâts solaires.

L'économie pourrait être de 41000 €.

Mr Hogrel demande si un plan de financement a été fait ? Il précise que généralement lorsque l'on dépose une demande de subvention elle comprend un plan de financement. C'est ce qui est demandé par les organismes subventionneurs.

Mr Lefèvre lui répond que ça ce sera à la comptable à le faire car il s'agit de son job pour demander la DETR et la DSIL. Cependant pour le fond vert il n'y a pas de date butoir. ~~ya un peu plus de temps.~~

Mme Robitaillié demande ce qu'est le fond vert ? Mr Lefèvre répond qu'il s'agit d'une nouvelle subvention pour aider les communes. Il confirme qu'au maximum la commune pourra percevoir 80 % de subventions tout compris.

Mr Hogrel demande si cette séance a été organisée pour que le conseil approuve les demandes de subventions sans savoir combien va être demandé à chaque organisme. Ils sont un peu dans le flou.

Chaque organisme a un montant maximum d'aide.

Mr Hogrel demande à savoir jusqu'où vont chaque organisme dans leur aide ce qui permettrait d'avoir une idée de combien la commune doit mettre en autofinancement ~~investissement~~. D'où l'intérêt pour lui d'un plan de financement.

Mr Lefèvre explique qu'il a reçu les documents un peu tard. Il explique qu'il va s'appuyer sur une personne spécialiste des subventions chez Fonroche qui va contacter la comptable dès demain pour faire la demande de la DSIL, DETR.

Mr Hogrel demande si ce projet verra le jour quel que soit le montant de subvention obtenue ?

Mr Lefèvre et Mr le Maire répondent que non.

Mme Bonachera demande quel montant maximum la mairie pourrait engager.

Mr Lefèvre explique que la comptable n'a pas encore reçu le plan-d'investissement de la commune pour cette année.

Mais il sait que la demande de DETR doit être faite le lendemain.

Mr Hogrel résume ce qu'il peut dire aujourd'hui. Il n'est pas compétent pour ce domaine, même si en tant que comptable il connaît mieux d'autres de sujets.

Là pour lui, cette étude a été faite par une entreprise qui se propose de réaliser une partie des prestations. Cela le gêne si on a que ça en référence. S'il prend le domaine de l'eau et de l'assainissement, en général, les bureaux d'études qui interviennent font zéro prestation. Ils sont neutres par rapport à la réalisation des travaux.

Il ne dit pas pour autant que ce n'est pas un travail de qualité.

Il explique n'avoir aucun recul et-regrette l'absence de Mr Augier qui connaît beaucoup mieux le sujet.

Il pense également que la commune a aussi d'autres priorités même s'il reconnaît qu'il n'y a pas forcément rien à faire. Nous n'avons même pas un plan de financement qui permettrait de voir avec les subventions ce que cela entraînerait.

Mr Lefèvre lui répond que ne connaissant pas le montant des subventions allouées dans tous les cas le plan de financement ne rimera à rien. Ce serait du flan administratif.

Aujourd'hui, il y a des communes qui ont atteint les 60%, les 80 % de financement. Cela dépendra des personnes qui traiteront le dossier et qui estimeront son intérêt.

Mr Lefèvre revient sur la priorité ou non de ce dossier et souligne que les points lumineux pris sur le réseau domestique tomberont quoi qu'il arrive.

Mr Hogrel lui répond qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait aucune priorité mais qu'il y en avait d'autres.

Mr Lefèvre lui répond qu'il n'y a que des sujets prioritaires dans cette commune. L'école, l'éclairage public et il annonce également que le chauffage de la salle des fêtes ne fonctionne plus.

Mr Hogrel demande si l'idée est de revoir ça au moment du budget.

Mr Duckers souligne ne pas être en accord avec Mr Hogrel car le coût de l'énergie dans les années à venir est une priorité pour les communes.

Mr Hogrel précise qu'il n'avait pas dit qu'il n'y avait rien à faire. Il pense qu'il y a des options techniques différentes entre le Led et le solaire, qu'il n'y a qu'un point de vue et que quand il faudra monter le budget il faudra faire des choix.

Mr Lefèvre explique qu'en solution il n'y a que la LED et le solaire.

Mr Duckers répond qu'entre le solaire et la LED il faut choisir aujourd'hui la LED. Dans 10 ans on ne sait pas.

Mr Hogrel précise aussi que les panneaux solaires dans 10 ans pourraient coûter très chers.

Mr le Maire souhaite procéder au vote.

Résultat

Pour : 11

Contre : 0

Absentions 3

### Questions diverses

#### Réhabilitation de l'école

*Mr Hogrel souhaite évoquer ce sujet et précise qu'il pensait que les demandes de subventions à l'ordre du jour de ce conseil concernaient ce projet de la réhabilitation de l'école. Il souhaiterait clarifier le sujet.*

*- Il rappelle que le maire a semblé s'opposer au principe de la réhabilitation à l'occasion de ses vœux du samedi 21 janvier (c'est ce qu'ont retenu une partie des assistants dont la presse),*

*- il rappelle également que le maire précisait lors du conseil du 24 qu'aucun des trois scénarios établis par le bureau d'études n'était retenu et qu'un nouveau scénario dont il attendait le chiffrage serait établi.*

*- Et dans l'article de la HG publié vendredi 27 matin et donc établi antérieurement, il était rapporté qu'il annonçait qu'un scénario de « presque 2 millions d'euros » avait été retenu (ce qui n'est pas possible sans crédits budgétaires, compte tenu de la délégation dont il dispose). Ce qui n'avait pas été évoqué au conseil précédent.*

*Mr le Maire répond qu'il ne s'agit que d'un projet proposé par les architectes et qu'il a rendez-vous à ce sujet avec la sous-préfète le 23 février. Ses propos ont été mal rapportés.*

*Mr Hogrel souhaite, si ce sujet venait à l'ordre du jour, avoir les documents avant la séance avec le plan de financement.*

#### Ordures ménagères

*Mr le Maire évoque sa prochaine rencontre avec un journaliste de la Haute Gironde concernant deux remorques de nouveaux dépôts sauvages.*

*Mme Robitailié pense que ce n'est pas fini avec le nouveau système des poubelles.*

*Mr Hogrel suppose que ce sont des professionnels et non de simples particuliers.*

*Mme Bonachera interroge le maire sur la réunion concernant l'étude des emplacements des futurs conteneurs collectifs d'ordures ménagères qui apparaît à la rubrique "agenda" du site de la commune en date du 22 février. Elle veut savoir si tous les conseillers sont conviés et s'il est possible de participer à cette réunion.*

*Mr le Maire ni voit pas d'inconvénient mais incite à consulter auparavant le dossier en mairie.*

*Mme Bonachera souhaite savoir s'il possible de s'opposer à ces points de d'apport. Mr le Maire évoque une pénalité de 160 €.*

*Mr Hogrel demande au maire s'il ne voyait pas d'inconvénients à envoyer aux conseillers un mail précisant l'heure de la réunion et leur proposant d'y participer s'ils le souhaitent.*

*Mr le Maire réponds qu'il n'y a pas de problème.*

Levée de séance 19h25